

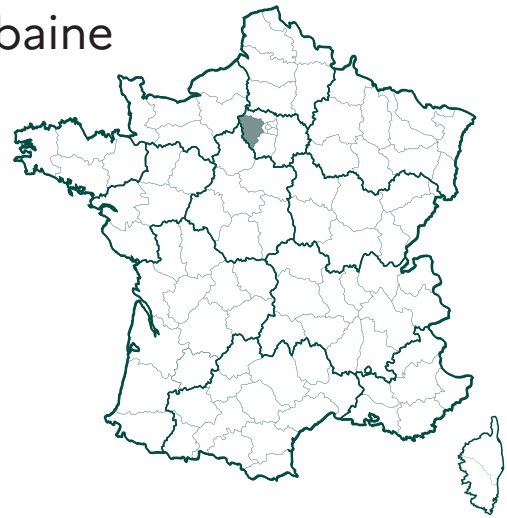


Jardins partagés et agriculture urbaine

Eco-quartier de Saint-Germain-en-Laye

Saint-Germain-en-Laye, Yvelines, Île-de-France

Projet initié en 2020
Quartier du Bel-Air
1 site



La mesure

Le plan France Relance a renforcé les financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en soutien aux projets de jardins partagés et d'agriculture urbaine. Ces espaces de partage autour d'activités sociales et culturelles ont également l'ambition de répondre au besoin de nourrir les villes en respectant les circuits courts. Ils ont également pour vocation de rendre accessible des jardins partagés ou collectifs au plus grand nombre, en priorité aux plus démunis.

La belle histoire

Saint-Germain-en-Laye s'investit dans de nombreux projets patrimoniaux, éducatifs et environnementaux. Afin de rapprocher les habitants des massifs forestiers qui l'entourent, la ville souhaite mêler urbanisme et nature au cœur de l'espace urbain.

La ville a répondu à l'appel à projets « Jardins partagés et agriculture urbaine » pour la réalisation d'une nouvelle opération au sein du quartier du Bel-Air, ancienne Zone Urbaine Prioritaire où vivent 6 500 habitants. Le projet est soutenu à hauteur de 500 000 euros par le plan France Relance, sur un montant total de 2 millions d'euros.

Les travaux ont débuté en 2021 par la démolition de l'école désaffectée et de la dalle de béton Frontenac pour aménager un parc végétalisé de 1 700 mètres carrés et des jardins partagés où seront cultivés des potagers. Entretenus par les associations et les familles du quartier, les jardins serviront d'espace pour animer des ateliers sur le thème de la nature. Pergolas, massifs d'arbres, buissons et plantes vivaces viendront arborer les chemins du parc. Cette végétation contribuera à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, à la désimperméabilisation des sols et permettra à l'ancien quartier bétonné d'être labellisé ÉcoQuartier.

Témoignage



Denis Trinquesse

Directeur Général des Services
de Saint-Germain-en-Laye

« La crise sanitaire a conforté l'idée que la ville doit se rapprocher encore plus de la nature. Le Plan France Relance nous permet de rééquilibrer les comptes et de réaliser l'ensemble des investissements prévus par le mandat qui étaient remis en cause par la crise sanitaire. »

Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Collectivités locales »
- 3 Mesure « Jardins partagés et agriculture urbaine »